



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2003/19 – 6 mai 2003

SOMMAIRE

4 PAGES

- ⇒ Appel du SNCD relatif à la journée d'action du 13 mai 2003 1
- ⇒ Compte rendu de la CAPC n° 4 du 2 avril 2003 1
- ⇒ Compte rendu du groupe de travail du 7 mars 2003 sur les formations maritimes 2 à 3
- ⇒ Compte rendu du groupe de travail du 18 mars 2003 sur l'informatique 3 à 4

TOUS EN GRÈVE LE 13 MAI

Le SNCD appelle sans ambiguïté, tous les agents d'encadrement à participer massivement à la grève du 13 mai et aux diverses manifestations organisées à Paris et en province pour appuyer les revendications exposées dans ses précédents bulletins d'information.

Cette journée doit être une réussite car nous devons absolument influencer cette réforme pour qu'elle soit acceptable.

L'avenir de nos retraites dépend de nous, de nous seuls et du rapport de force que nous saurons imposer le 13 mai 2003.

COMPTE RENDU DE LA CAPC n° 4 du 2 AVRIL 2003

La CAPC n°4 s'est réunie le 2 avril 2003 sous la présidence de M DELASALLE, chef du bureau A/2.

Catherine MENGELLE et Denis ROBINET représentaient le SNCD.

10 points étaient inscrits à l'ordre du jour dont notamment :

- les modifications de *demandes d'inscription* au tableau des mutations 2003 suite à erreur de saisie informatique ou changement de situation personnelle
- les radiations du TAM (tableau annuel des mutations)
- les demandes d'inscription hors période au tableau 2003 : de nombreuses demandes ont été présentées et acceptées. Elles émanaient

de conjoints d'IP, de DA ou DR récemment promus ou affectés et de receveurs ayant atteint le plafond de remises qui doivent donc quitter leur poste

- les candidatures aux emplois offerts par enquête. A cette occasion et à la demande du SNCD, la règle de gestion obligeant les agents à observer un séjour minimal de deux ans en métropole entre deux mutations dans les DOM-TOM a été confirmée par la DG (règle non opposable aux simples changements d'affectation à l'intérieur d'un DOM/TOM)
- la création du service national de police judiciaire : il s'agissait là des premières affectations au SNDJ. Tous les ODJ postulants ont obtenu satisfaction à l'exception notable d'un cas.

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 7 MARS 2003 SUR LES FORMATIONS MARITIMES

Ce groupe de travail était présidé par M. BONNET chef de la sous-direction A, assisté de représentants du bureau B/2 et de l'ENBD. L'ordre du jour portait sur les formations des mécaniciens de marine (CAT et BS), ainsi que sur divers points dont l'évolution des formations des « marins pont chefs de bord » et « chef de quart »

Le SNCD était représenté par François ALBINI, Bruno LIGIOT et Eric SALLES, ces deux derniers étant officiers navals.

Le SNCD a relevé et vivement regretté l'absence de diffusion de documents de travail (distribués tardivement au cours de la réunion).

Pour les formations maritimes ont été développées les bases de la réflexion permettant à brève échéance le remplacement de la DF 1 « AUNIS » navire école des douanes aujourd'hui réformé pour une formation maritime remaniée :

- Navire permettant de répondre aux besoins des formations théoriques et pratiques des marins pont (formation initiale)
- ayant vocation à la pré formation des chefs de quart avant leur entrée en école de formation militaire
- permettant l'exécution de missions courtes qui sont privilégiées sans exclure pour les chefs de quart des missions plus longues
- affectation d'un équipage et d'instructeurs douaniers partageant les règles de vie avec les stagiaires.

Les orientations de la DG pour le choix du navire sont :

Navire utile et robuste, longueur 20 m maxi, motorisation développant une puissance de 500 CV environ, 1 ligne d'arbre, plan de pont et plage arrière dégagés, passerelle de navigation couverte volumineuse, carré spacieux permettant l'instruction à bord, embarquement de 14 agents maxi à bord (soit 8 stagiaires)

Il a été précisé que le cahier des charges était consultable au bureau B/2.

L'appel à la concurrence pour la construction de ce navire doit être fait avant le 15 mars 2003, une fois le marché notifié, la construction devrait durer 1 an environ.

D'autre part l'unité « Groupe Ecole » devra être intégrée à terme à l'ENBD.

Le SNCD est favorable à cette évolution intelligente dans le choix du navire école mais regrette la période prévisible d'indisponibilité de ce type de moyen alors que l'Administration avait été alertée depuis de nombreuses années de l'état vétuste de l' « AUNIS »

Le deuxième point abordé a été l'évolution nécessaire des formations maritimes :

1. Adaptation de la formation des responsables à la navigation liée aux normes dites du « STCW » notamment des chefs de bord des vedettes de surveillance nautique (VSR)

Plusieurs possibilités s'offrent :

- formation totale de l'ensemble des chefs de bord pour accéder à la formation de chef de quart. Cette solution paraît irréalisable
- formation des chefs de bord au brevet de « capitaine côtier » impliquant une formation de type marine marchande et une mise à niveau relative aux normes STCW (anglais notamment) difficilement réalisable
- d'autres brevets reconnus en petite navigation côtière existent mais il faut vérifier leur validité par rapport aux normes imposées

Le SNCD

- est favorable à l'évolution de la formation « responsables de la navigation » conformément aux normes du « STCW »

- souligne que ces normes impactent l'ensemble des marins des douanes et non pas uniquement les responsables à la navigation,

- propose qu'une réflexion soit menée sur la capacité de l'ENBD à mener des formations initiales reconnues STCW.

La DG décide qu'un groupe de travail sera convoqué ultérieurement pour étudier l'ensemble des obligations liées au STCW.

2. Adaptation de la formation des mécaniciens de marine :

La formation initiale de CAT MECA est assurée par la Marine Nationale et dure 17 semaines. Cette formation est essentiellement théorique.

La DG propose qu'un complément pratique de la formation de CAT soit assuré par :

- 4 semaines supplémentaires en Marine Nationale de cours « MAISTRANCE » (maintenance pratique des moteurs et auxiliaires)
- un stage pratique à l'Atelier Naval National

La formation de BS MECA :

la formation en Marine Nationale n'apparaît

plus adaptée aux besoins des agents des douanes et de l'Administration.

Aussi, une formation dite « OM3 Pêche » dispensée en école de marine marchande à Lorient et reconnue aux normes STCW est proposée en remplacement.

Est précisé le pré requis nécessaire pour accéder à la formation supérieure de mécanique navale (OM3 Pêche) : 9 mois d'expérience en service machine titulaire du CAT.

Le SNCD est :

- pour le CAT, favorable aux propositions effectuées par la DG répondant à une logique de connaissances pratiques d'adaptation des formations.

- pour la formation OM3 Pêche, favorable à cette formation uniquement si elle est reconnue et a l'agrément STCW.

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 18 MARS 2003 SUR L'INFORMATIQUE

Ce groupe de travail était dirigé par M. Bonnet, chef de la sous-direction A, assisté de Mme Orange-Louboutin chef du bureau A/1, MM. Delasalle chef du bureau A/2, Latombe chef de la sous-direction C, Martinez chef du bureau C/3, Galy directeur de la DNSCE et Lanneau directeur du CID.

Chantal Souque, Thibaut Krikorian, Xavier Lempereur et Patrick Nasarre représentaient le SNCD.

Cette deuxième réunion devait permettre de débattre des différentes voies pouvant régler les problèmes de recrutement et de stabilisation des personnels dans les centres informatiques.

La solution d'un durcissement du concours spécial actuel fut présenté comme la seule viable ; la DG rejetant la création d'un concours spécial régional et la possibilité de muter les agents selon leur qualification informatique, désavouant du coup ceux qui comptaient bien s'affranchir du tableau des mutations pour combler leurs vacances d'emploi.

Pour attirer un plus grand nombre de déten-

teurs de diplômes informatiques de haut niveau, l'administration des douanes envisage de faire une plus grande publicité dans les écoles, les universités et les salons étudiants.

Par ailleurs la liste des diplômes informatiques nécessaires pour passer un concours spécial sera revue. La réussite à ce concours entraînera une obligation de rester 5 ans dans l'informatique.

Le recrutement d'agents ayant un bagage universitaire élevé devra tôt ou tard pousser l'administration à engager une réflexion sur le déroulement de carrière de ces personnels. En effet, ce n'est pas la décision de créer des postes supplémentaires de RP1 et RP2 dans les centres, saluée d'ailleurs par le SNCD qui en est l'instigateur, mais qui sont des postes de fin de carrière, qui peut créer un grand engouement chez de jeunes diplômés.

Demandes du SNCD :

- La mise en place d'une épreuve optionnelle informatique au concours d'IP.

- La création d'un pôle de correcteurs

informatiques, formés à la fonction de jury. Pôle qui devra être suffisamment étoffé pour que les correcteurs et les personnes interrogées à l'oral ne soient pas du même centre.

- La présence d'un cadre supérieur d'un centre informatique dans le jury du grand oral d'un concours spécial informatique.

Réponses de M. Bonnet : Une réflexion est actuellement à l'étude pour le concours d'IP et pas seulement en informatique. Il peut être envisageable de modifier les épreuves actuelles pour créer de nouvelles vocations. Une épreuve sur dossier pourrait également être créée.

Il reconnaît que des problèmes ont existé au niveau des corrections de concours informatiques et qu'il faut réfléchir à la question. Il n'est pas opposé à un pôle de correcteurs plus étendu et à la présence d'un cadre supérieur lors de l'oral d'un concours spécial.

Avis du SNCD :

Bien que nous considérons que la discussion ne soit pas terminée, le problème des vacataires et des contractuels n'ayant pas été évoqué, nous pensons que les propositions faites, pour le moment, vont dans le bon sens. L'abandon de l'idée d'un recrutement régional et de mutations basées sur le profil informatique est de nature à calmer les esprits.

Nous demandons la création de postes de débouchés de carrière (RP1 et RP2) en plus grand nombre dans les centres. La modification des épreuves de la sélection d'IP devrait permettre de garder les compétences dans les centres, à condition bien sûr que cela débouche sur une affectation informatique.

Nous considérons toujours que d'écarter les agents de catégorie A des cellules TSI dans les directions régionales et nationales est une erreur et nous demandons à l'administration de revoir sa position sur le sujet.

BULLETIN D'ADHESION

Rayer la ou les mentions inutiles :

- 1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »
- 2) « *envoi du BI à mon adresse professionnelle* » ou « *envoi du BI à mon domicile* »

Tableau à servir impérativement en cas de :

première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale

NOM, NOM de jeune fille.....

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative

Téléphone

Télécopie + e-mail

Coordonnées personnelles (facultatif).....

RÉDUCTION D'IMPÔT 2003 = 50 % DU MONTANT DE LA COTISATION SYNDICALE

SNCD- INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects - 70, boulevard de Reully - 75012 PARIS
Tél : 01.43.07.96.97 ou 06.86.43.26.37 ou 06.80.54.05.58 ou 06.72.93.28.12 - Fax : 01.43.07.23.00
Mél. : sncd.siege@wanadoo.fr ou sncd.siege@douane.finances.gouv.fr - Site : <http://sncd.free.fr>
Directeur de la Publication : Alain LEBLANC. - Commission Paritaire n° 4274 D 73 S - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749 -
Tirage 2.000 exemplaires Imprimeur : Imprimerie GERBERT - 31 Chemin du Berthou - 15000 AURILLAC.